



## **ARRETE N° 2020/167**

### **PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DÉCLASSEMENT PARTIEL D'UNE VOIRIE COMMUNALE**

Le Maire de Cavaillon,

Vu le Code de la voirie routière et notamment les articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-10,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L.134.1, L.134.2, L.134.5 et R.134.5 à R.134.13,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du Département du Vaucluse,

#### **ARRETE :**

##### **Article 1 : OBJET DE L'ENQUETE**

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le déclassement partiel d'une voirie publique communale.

Il s'agit d'une partie du chemin de la Voguette en vue de la réalisation du parc NATURA'LUB (ZAC des Hauts Banquets).

##### **Article 2 : DUREE DE L'ENQUETE**

L'enquête publique se déroulera du mardi 10 novembre 2020 au jeudi 26 novembre 2020 inclus, soit 16 jours sans compter les jours fériés.

##### **Article 3 : DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Madame Claudie CHABAS RUFFA, géomètre expert foncier, a été nommée en qualité de Commissaire Enquêteur par le Maire, choisie sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du Département.

##### **Article 4 : OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le Commissaire enquêteur seront déposés au service urbanisme (31 rue Liffan) du 10 novembre 2020 au jeudi 26 novembre 2020 inclus aux jours et heures d'ouvertures du service, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de déclassement partiel de la voirie communale et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Cavaillon, Place Joseph Guis BP80037 84301 CAVAILLON Cedex.

Ou par courriel à l'adresse suivante : [enquête.chemindelavoguette@ville-cavaillon.fr](mailto:enquête.chemindelavoguette@ville-cavaillon.fr)

Les observations et propositions seront accessibles sur le site internet de la Commune de Cavaillon (<http://www.cavaillon.com>).

En ce qui concerne les observations reçues par voie postale à l'adresse de la mairie, les courriers devront arriver au plus tard le jeudi 26 novembre 2020 17h00, heure de clôture de l'enquête publique. Les observations transmises à l'adresse mail dédiée devront aussi être déposées au plus tard le jeudi 26 novembre 2020 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.cavaillon.com/>

#### **Article 5 : PERMANENCES**

Le Commissaire Enquêteur recevra le public à la salle Vidau (passage Vidau), les jours suivants :

- mardi 10 novembre 2020 de 8h30 à 12h00
- jeudi 26 novembre 2020 de 14h00 à 17h00

#### **Article 6 : TRANSMISSION DE PIÈCES**

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Cavaillon, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

La personne devra adresser sa demande auprès de Monsieur le Maire, Mairie de Cavaillon, Place Joseph Guis, 84301 Cavaillon.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès de Madame Sandra DUBET [s.dubet@ville-cavaillon.fr](mailto:s.dubet@ville-cavaillon.fr)

#### **Article 7 : CLÔTURE DE L'ENQUÊTE**

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport dans lequel figurera ses conclusions motivées.

#### **Article 8 : DIFFUSION DU RAPPORT**

Une copie du rapport du Commissaire Enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Vaucluse.

#### **Article 9 : PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE**

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera publié par voie d'affiche en mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet effet. Une publication de l'avis d'enquête sera faite dans deux journaux locaux quinze jours avant le démarrage de l'enquête et rappelée dans les huit premiers jours après le démarrage de l'enquête.

Le présent arrêté sera également publié sur le site internet de la commune : <http://www.cavaillon.com>

Il sera justifié de ces formalités par un certificat de publication du Maire.

#### **Article 10 : SUITES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

À l'issue de l'enquête publique, le projet de déclassement partiel de voie communale sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

**Article 11 : EXÉCUTION ET TRANSMISSION DE L'ARRÊTÉ**

Monsieur le Maire et Monsieur le Commissaire enquêteur seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cavaillon, le 15 octobre 2020



Le Maire,

Gérard DAUDET

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned to the right of the official seal and the name 'Gérard DAUDET'.

*Conformément aux dispositions du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et/ou de son affichage.*

Notifié, affiché ou publié le : .....

Signature si notification